



Le Doyen

COMMUNIQUE

Pour les étudiants inscrits en équivalence du Diplôme de Docteur en Pharmacie

Il est porté à la connaissance des étudiants en équivalence du diplôme de docteur en pharmacie, que dans le cadre de l'évaluation de leur parcours d'équivalence, ils sont tenus de valider en plus des examens de stages, les épreuves écrites suivantes :

- Pour les étudiants en stage d'équivalence pour une période de 2 semestres ou moins : une épreuve de législation pharmaceutique
- Pour les étudiants en stage d'équivalence de plus de 2 semestres : une épreuve de législation + une épreuve de sciences des médicaments + une épreuve de biologie clinique

Les objectifs à préparer pour chacune des épreuves sont disponibles en pièces jointes. Des supports de cours seront mis prochainement à votre disposition.



Le Doyen

Deux sessions par année universitaire seront prévues pour chacune des épreuves.
Les dates vous seront communiquées par la direction des stages de la FPhM.

N.B : Pour les étudiants en équivalence pour une période de plus de 2 semestres,
seront concernés par ces mesures :

- Les étudiants ayant démarré leur parcours d'équivalence depuis décembre 2020 uniquement pour l'épreuve de législation
- Les étudiants qui démarrent leur parcours d'équivalence à partir de décembre 2021 pour les 3 épreuves.

La Directrice des stages

Pr Emna ZRIBI



Le Doyen

Pr Mohsen HASSINE